

Plan national
Piégeage de printemps
du frelon asiatique
2024

Visioconférence du 26 mars 2024

Quand piéger ?

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Piégeage de printemps											

- Pendant une période de **2 mois maximum**, jusqu'à mai maximum à **adapter** en fonction du secteur géographique (différences entre Nord et Sud de la France).
- Débuter le piégeage **selon le climat local et en fonction des premières floraisons de printemps**, après les dernières gelées quand les températures atteignent des valeurs supérieures à 12 degrés.

À poursuivre sur une période d'au moins 4 ans

Utiliser les pièges les plus sélectifs

- Pièges à sélection physique de type nasse
- Équipés de cônes d'entrée
- Séparation entre appât et partie de capture

- Piège japonais
- Piège coréen à ailes
- Piège nasse à grilles Néoppi jaunes



Pièges « bouteille » ou « cloche » interdits



Piège japonais

Piège coréen à ailes
Beevital



Piège nasse à grilles
Néoppi jaunes

Piège Ornettin
d'Andermatt



Appâts et entretien du piège

Trois appâts sucrés classiques très efficaces **SEPARES** pour le **renouveler facilement et pour que les insectes ne s'y noient pas:**

- 1/3 sirop fruit rouge + 1/3 bière + 1/3 vin rouge
- 2l eau + 1 kg sucre + 30g de levure de boulanger (fermentation pendant 3 jours), puis ½ l de vin rouge
- jus de pomme.

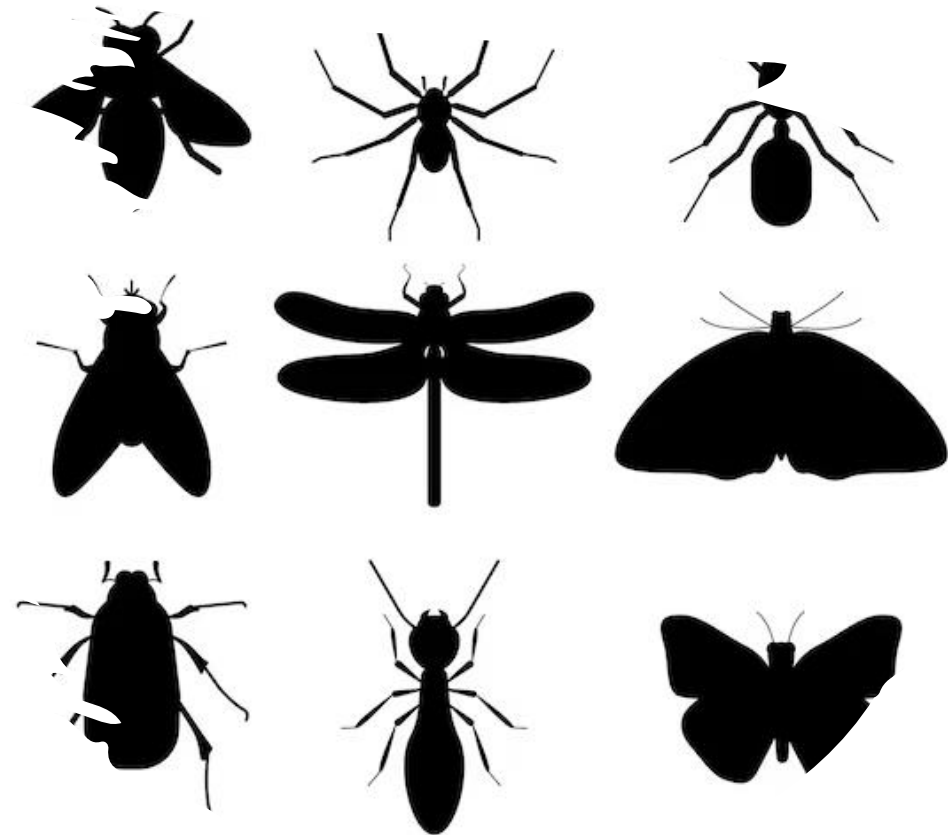
Entretien :

- tous les 8-10 jours, renouveler l'appât
- laisser quelques frelons vivants à l'intérieur du piège attire les autres frelons et repousserait les autres insectes (phéromones).

Une préoccupation : préserver l'entomofaune

Il n'existe pas de pièges efficaces et parfaitement sélectifs contre les frelons asiatiques à pattes jaunes

→ Il convient de **limiter l'impact du piégeage sur les espèces non-cibles** en respectant les indications et précautions



Privilégier l'emplacement au nombre de pièges

Zones peu infestées

- Cible : les ruchers où l'on a observé de la prédation ou la présence de nids
- Mise en œuvre d'une surveillance minimale dans ces ruchers ou à proximité : 1 piège dans le rucher et 1 piège près des fleurs attractives (Camélia par exemple).

Zones infestées (moyen ou fort)

- Placer 4 à 10 pièges par commune (à adapter en fonction du nombre de nids découverts l'année précédente, et du type de milieu, rural ou urbain) près des fleurs attractives :
 - A proximité des ruchers impactés ;
 - A proximité des lieux où des nids ont été détectés.

Une remontée d'informations nécessaire

Fiche
piégeur



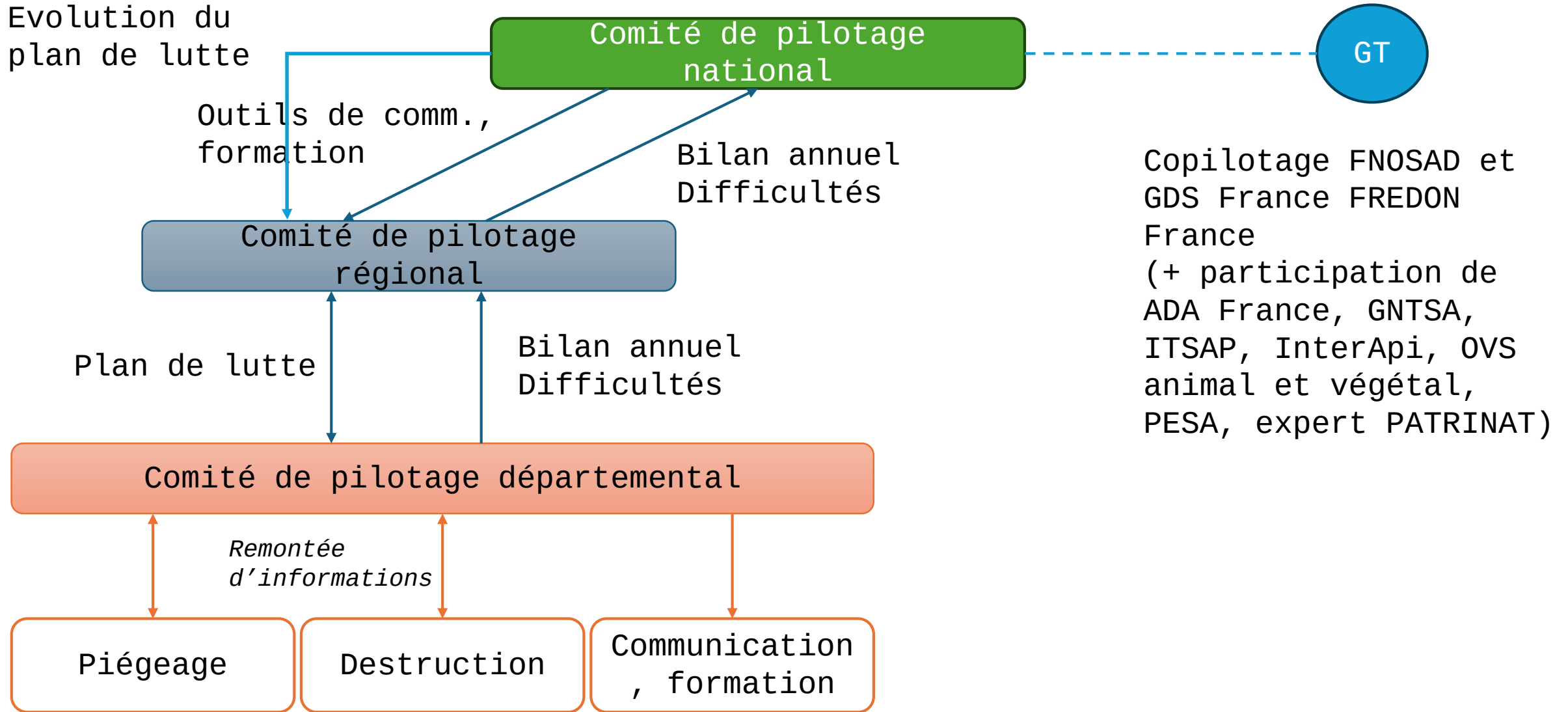
Évaluation
de
l'efficacité
et de la
sélectivité
du piégeage

Commune									
Piégeur : Réfèrent :									
Date	Adresse du piège	Commune ou commune déléguée	Type de piège	Type appât	Nb frelons asiatiques	Nb frelons orientalis	Nb frelons européens	Autres insectes	Commentaires
01/05	Les chênes	Saint Y	Nasse	Sucré	1		1	1	Mise en place

Coordination et mise en œuvre opérationnelle du plan de lutte



Evolution du
plan de lutte



Copilotage FNOSAD et
GDS France FREDON
France
(+ participation de
ADA France, GNTSA,
ITSAP, InterApi, OVS
animal et végétal,
PESA, expert PATRINAT)

Comité de pilotage national



- AFSE regroupant:
- GDS France et FREDON France
- Deux référents

- Pilotage du plan
- Coordination des OVS (niveau régional)
- Evolution du plan (sur la base du GT)
- Outils de formation et de communication
- Formations



Comité de pilotage régional

- Réunit les deux OVS (FRGDS et FREDON Occitanie), les référents départementaux et les acteurs locaux

- Deux référents régionaux



- Recenser les difficultés auprès des référents départementaux,
- Réaliser le bilan annuel de la région
- Etablir le plan de lutte pour l'année suivante, en lien avec les Comités de pilotage et les référents départementaux
- Communiquer auprès des acteurs régionaux

Comité de pilotage départemental

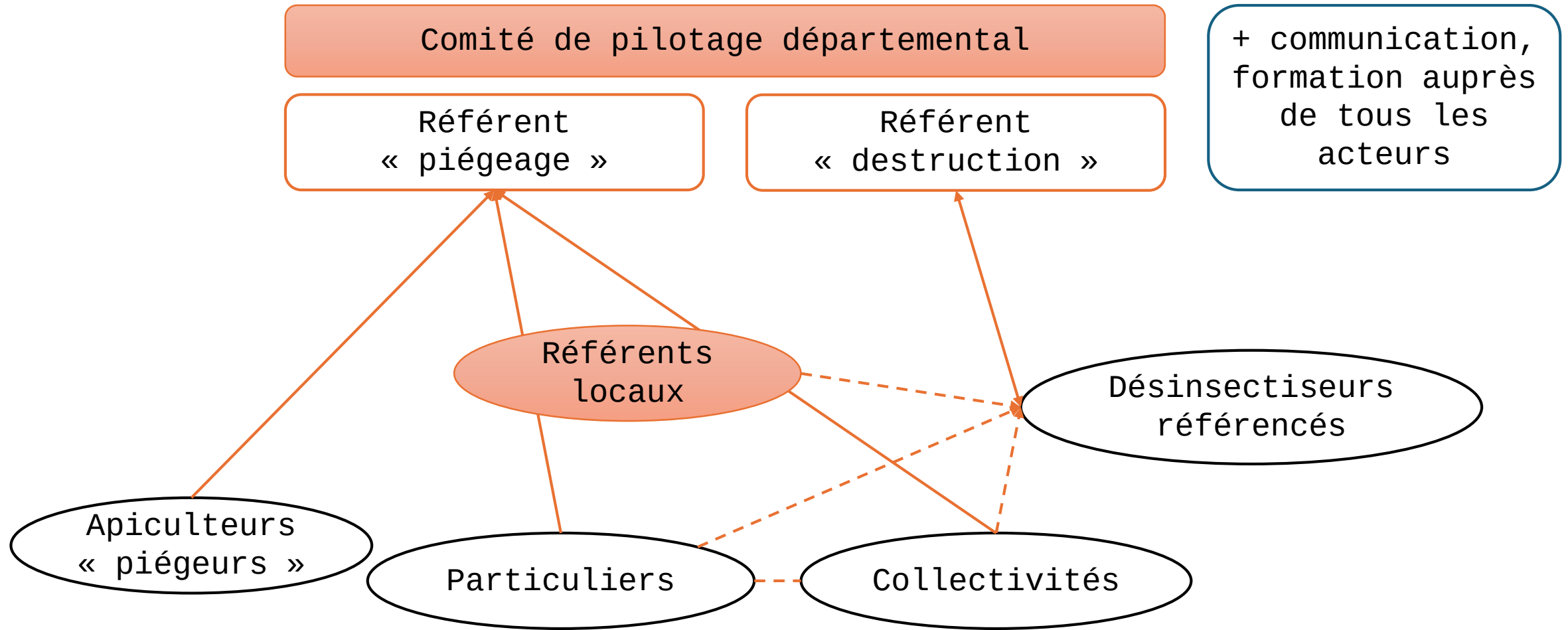
- Réunit GDS, GDSA et FDGDON et les autres acteurs locaux
- Deux référents



- Informer et former au niveau local ;
- Coordonner et mettre en œuvre le plan de lutte ;
- Recenser les désinsectiseurs référencés pour détruire les nids de frelon sur le département dans le cadre du plan national
- Animer les réseaux de piégeurs et désinsectiseurs ;
- Coordonner les actions mises en œuvre avec les collectivités locales ;
- Réaliser le bilan annuel du plan de lutte.

Exemple de fonctionnement

GDS, GDSA et FDGDON et les autres acteurs locaux

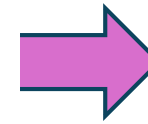


Envoi mail 22 mars 24

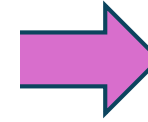
Coordination au niveau départemental

- Recruter et former des référents frelons locaux : apiculteurs, TSA, agents des collectivités ;
- Organisations de réunions locales, animées par le référent départemental: cibler les acteurs apicoles et non apicoles : maires et services environnement, apiculteurs, grand public, associations naturalistes, chambres d'agriculture, chasseurs ;
- Organisation du piégeage par un référent local avec les apiculteurs et les agents communaux et intercommunaux ;
- Qui achète les pièges ? Les collectivités et les apiculteurs. Pièges de type nasse ;
- Qui finance les pièges ? Les collectivités pour domaine public et privé ; les associations apicoles, les apiculteurs si défaillance des collectivités sur territoire privé. Distribution et financement de pièges les plus sélectifs par les collectivités ;
- Organisation du maillage :

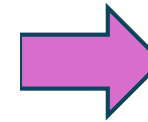
- Remontée des informations de piégeage au référent départemental qui fusionne les résultats sur les bases de données puis vers la Section Apicole des OVS puis GDS France. Coordonner avec les plateformes d'épidémiosurveillance.



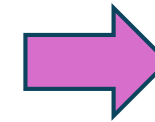
**RECRUTEMENT
ET FORMATION**



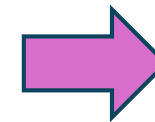
COMMUNICATION



REUNIONS



**ANIMATION DU
DISPOSITIF**



**RECOLTE DES
INFORMATIONS**

Pour participer à la lutte :
Appelez la mairie de votre
domicile
ou
contactez le référent du
GDSA 66 de votre commune



LE FRELON ASIATIQUE

MIEUX LE CONNAÎTRE POUR LIMITER
SA PROLIFÉRATION



2018

1	Caudiès-de-Fenouillèdes - Prugnanès - St-Paul-de-Fenouillet - Meury	Corinne JACOB	06 11 55 68 17
2	Planques - Latour-de-France - Montner - Etapel - Carmany - St-Omer - Lesquerdes - Trils - Tautavel - Vingrau	Georges SOLER	06 21 31 49 08
3	Casas-de-Père - Calces - Batons - Peyrestortes - Espira-de-l'Agly - Ruvelles	Gabriel COSQUER	04 88 94 82 82
4	Mouret - Campôme - Caillar - Bus - Mollet-les-Bains	LOUIS TARRÈNE	04 68 05 01 00
5	Perpignan - Cabestany - Salèles - Thôza - Aleria	J-François DEFIGNY	04 53 18 43 25
6	Capor / Cerdagne	François DEL CASTILLO	07 84 07 02 47
		José ISIDRO	04 09 95 91 02
7	Olèta - Lujols - Orilla - Aygüébia - Canavelles - Thuds - Nyer - souanyas - Escaro - Sardinya	Clive WHITE	06 87 00 72 29
8	Nohüdas - Urbanya - Cerat - Ria-sirach	Ignacio STENMANN	04 32 58 55 95
9	Villafrañca-de-Conflent - Fillois - Comella-de-Conflent - Vernet-les-Bains	Joël RIUS	04 12 51 48 23
9	Castil - Puilla - Salomé - Py - Mantat	Olivier CHAUVEAU	04 03 37 08 55
10	Taurinya - Clara - Prades - Cadabat - Los Mazes	Nichol BUGUET	04 17 19 25 21
11	Pailhotes - Canohés - Pontelló - Troilles - Villenouage - Boges - Villeneuve-la-R.	Kaplan REINAIN	04 27 07 02 24
12	Amélie-les-Bains - Arles-sur-Tech - Montbolo - Reynés - Cérat - Masveilles-Las-illas	GUÛRAN LE BER	04 77 44 44 26
13	Le Perthus - Les Cluses - L'Albère - Sorède - Montesquieu-des-Albères - Laroque-des-Albères - St-Génès-des-F. - Le Boulou - Villalongue-des-Morts	Michel BARCELO	04 21 07 11 54
14	Argeles-sur-Mer - Saint-André - Elne - Latour-Bas-Elne - Palou-del-vidre	Marta AMÉLIA	04 49 42 48 92
14	Montesot - Comella-del-Vercoll - St-Cyprien - Bouilla - Orilla - St-Jean-Leselle	LUD MOCQUIN	04 81 30 82 57
15	Toulouges - Le Soler - Baho - St-Estève - Millas - Villeneuve-la-R. - Plaila-la-R. - Comella-la-R. - St-Paul-d'Arnt - St-Paul-d'Avall - Corbières-les-Cabanes	Dany CASAS	04 65 02 40 90
15	Escohar - Rigarda - Vingó - Marquenas - Joch - Ballestavy - Clorjanes - Pomeret - Espira-de-Conflent - Valmanya	Patrice MAILLET	06 09 64 36 50
17	Arboussols - Tarebiach - Campouay - Rodés - Trévilach - Montalba - Ch.	Clément DURON	04 71 07 28 47
18	Fontpédrouse - Sauto - Mont-Louis - Plaals - La Cabanasse - St-Fel - El-Folcat	MARIE GLORIE	04 74 47 47 11
19	Rasquères - Laroac - Cazagnes - Belarta	Sylvain RESPAUT	04 26 55 49 16
20	Prats-de-Mollo - Le Tech - Lamanère	François CASADESSUS	06 09 99 56 39
21	Port-Vendres - Collioure - Banyuls-sur-Mer - Cerbère	André CENTENE	04 14 87 19 25
22	Tornelles - Carat - Sainte-Marie - Saint-Nazaire	Gérard LOUIS	07 81 15 39 58
23	Ribouillet - Vira - Pèzilla-de-C. - Soumia - Fozze - St-Martin - Fenouillet - Le Vivier - Felluns - Prats-de-Soumia	José PELEGREY	04 01 77 42 24
24	Villalongue-de-la-Sque - Pa - Clara - St-Laurent-de-la-Sque - St-Hippolyte - Le Barcarès	Georges CALDERE	04 25 93 18 89
25	Opail - Salses-le-Château	François PEYRELADE	06 14 09 43 32
26	Montauriol - Vives - Ours - Fouques - Tailet - Llauro - Trebbie - Passó - Tordères - Ternets - Calvelles - St-Jean-Pie-de-Coits - Calos - Banyuls-des-Aspres	Henri BARCELO	04 40 54 04 71
27	Thuir - Lluçà - Ste-Colombe - Castelnaud - Camélas	Philippe JAOUEN	07 68 34 63 72
28	Ile-sur-Têt - Boulettemare - St-Michel-de-Lotes - Corbère - Nefach	Jérôme GROULT	06 71 32 00 46

Nom scientifique : *Vespa velutina nigrithorax*

Signalée en France depuis 2003, et originaire du Sud-est asiatique, la sous-espèce est aujourd'hui bien acclimatée et prolifère dans notre territoire. Son nom commun est «frelon asiatique» ou «frelon à pattes jaunes».

Pourquoi éradiquer le frelon à pattes jaunes ?

Il exerce une prédation importante d'insectes. Il s'attaque aux abeilles et aux autres pollinisateurs, jusqu'aux premiers froids.

Il constitue un risque pour l'activité apicole, les productions végétales (arboriculteurs, viticulteurs,...) et pour la biodiversité.

Malgré un comportement pacifique, il peut présenter un danger pour les personnes passant à proximité des nids. Il est attiré par les aliments protéinés (viande, poisson, ...).

La lutte contre *Vespa velutina* passe principalement par la destruction des nids, depuis le printemps jusqu'aux premiers froids (voir le cycle de vie page suivante). Cette intervention ne peut être réalisée que par des personnes spécialisées.

Le GDSA souhaite que le frelon asiatique soit classé en danger sanitaire de catégorie 1 afin de rendre la lutte pour sa destruction obligatoire.



Le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de XXXX

LOGO

Invitation réunions

à le plaisir de vous inviter à des réunions d'informations et d'échanges sur |
la lutte contre le frelon asiatique les :

Samedi 6 avril 2024 à 10h00 à , salle polyvalente

Samedi 13 avril 2024 à 10h00 à , mairie

Les thèmes suivants seront abordés :

- o Piégeage du frelon asiatique au printemps :
 - Types de pièges et appâts
 - Périodes,
 - Positionnement des pièges...
- o Bonnes pratiques de piégeage
- o Remontées des données de piégeage
- o Destruction des nids primaires,

D'autres sujets en lien avec le sanitaire apicole pourront être également évoqués.

Cette réunion est ouverte à tous les apiculteurs, techniciens communaux, élus. N'hésitez pas à transmettre l'information à votre entourage...

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Supports de formation Diaporamas, fiches techniques...



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15

FICHE PROTOCOLE DE PIEGEAGE DE PRINTEMPS

Périodes pour piéger : 2 mois au printemps

- Entre le 1er février et le 31 mai ;
- Piégeage des reines fondatrices, pour éviter la construction de nids secondaires ;
- Débuter et arrêter le piégeage selon le climat et les températures (minimum 12 degrés).

7 règles pour installer et gérer mon piège

1. Au soleil, avec des pièges nasses, équipés de cônes d'entrée, avec une séparation entre l'appât et la partie de captures (pièges référencés dans le cadre du plan national) ;
2. À côté d'une source de nourriture (fleurs printanières, arbres et arbustes mellifères en fleur...) ou d'une source d'eau, à proximité des anciens nids ou des ruchers impactés. Ne pas hésiter à déplacer le piège en fonction de la floraison ;
3. Entre 1,20 m à 1,50 m du sol environ (pour protéger les enfants et pouvoir surveiller le piège) ;
4. Orientation de la grille latérale Sud / Sud-Est ;
5. Légère inclinaison vers l'avant pour l'évacuation de l'eau ;
6. Placement de l'appât à l'intérieur du piège et renouvellement tous les 8-10 jours ;
7. Si vous devez vider le piège : le placer de préférence 1 heure au congélateur ou noyer le piège dans l'eau (remettre quelques frelons intacts dans le piège).

Appâts sucrés à privilégier au printemps

- Cocktail sucré = 1/3 bière + 1/3 de vin rouge + 1/3 sirop de fruits rouges (ou sirop de nourrissage) et ajouter du jus de fonte de cires
- 2l eau + 1 kg sucre + 30g de levure de boulanger (fermentation pendant 3 jours), puis ½ l de vin rouge)
- jus de pomme.

Ne pas vider complètement le piège et laisser des frelons vivants dedans (phéromones)

Suivi évaluation des captures

Compléter la fiche piégeur (fiche technique n°5) et la remettre à :
dans le cadre du plan de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes (Comptage

Fiche protocole piégeage (AURA 2024)

PROTOCOLE PIEGEAGE DE PRINTEMPS
SAISON 2024



Janvier
2024

GDS Action de lutte contre le Frelon Asiatique dans le
Département :

Ces pièges sont installés afin de lutter au mieux contre l'invasion du Frelon Asiatique.

Ces pièges appartiennent à la commune qui travaille avec des apiculteurs pour quadriller au mieux l'ensemble du territoire et avoir un suivi d'infestation.

Pour plus d'informations, contactez le

PROTOCOLE PIEGEAGE DE PRINTEMPS
SAISON 2024



Janvier
2024

Quels appâts ?

Mélange liquide : **1/3 bière, 1/3 sirop de fruits rouges et 1/3 vin** (blanc ou rouge) ; à mettre dans un contenant **protégé par une grille fine** pour ne pas être accessible aux insectes **ou de la paille** pour éviter les noyades.



- La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât. Plus les températures sont élevées plus l'évaporation est importante et l'attractivité faiblit rapidement.

- "Le meilleur appât étant le frelon asiatique qui est déjà capturé" pour attirer les congénères frelons asiatiques :
 - o maintenir en vie des insectes piégés en plaçant une petite coupelle ou éponge imbibé de l'appât liquide dans le piège accessible par les frelons,
 - o laisser des cadavres de frelon en place (broyés ou non).

PROTOCOLE PIEGEAGE DE PRINTEMPS
SAISON 2024



Janvier
2024

Pourquoi piéger le Frelon Asiatique au printemps ?



Le piégeage de printemps, s'inscrit dans un plan de lutte plus global contre le **Vespa Velutina**, pour éradiquer tôt en saison les fondatrices frelon asiatique et tenter de limiter le nombre de colonies pendant la saison. Pour une meilleure efficacité du dispositif, le piégeage de printemps doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers (muselière, filet, harpe électrique, piégeage d'automne, ...).

Où piéger ?

- **Zones** où Ruchers impactés par une forte prédation et/ou à forte densité de nids FA (détruits ou non) en saison précédente; Sur les fleurs: camélias, cotonéaster, ...
- **Position** : 4 à 6 pièges par commune. Le plan National préconise moins de pièges sur un secteur donné mais mieux gérés.
- **Hauteur et Orientation** : placer le piège entre 20 cm et 1,20 m du sol. Exposition plutôt ensoleillée.

Fiche comparative des modèles commercialisés les + adaptés au Piégeage de Printemps du Frelon Asiatique

Type	Type	Nom	Visuel	Adapté au Piégeage de Printemps	Sélectivité = Protection Biodiversité	Attractivité	Prix unitaire (€) approx.	Remarques
X	Bee-Vital		+++	++	++	40	Non évalué.	
X	ROBIDA (grille NEOPPI)		++	++	++	25€ le piège / 4€ la grille	Piège ROBIDA conçu en (S&AT ROBIDA, en Moyenne association -> Robida) en grille textile en plastique à fixer sur un piège de dimension 15,4 x 15,4 mm. Réalisé par les élèves de STI du CF de La Bastonne. Prix : 2 grille par piège.	
X	RedTrap (8 trous)		++	++	+	40	Déjà exist. En bois. Facilement évolutif. Pas + d'efficacité, possibilité d'ajouter 2 grands cônes type arapode latéralement (2 sur la partie). Pas de trou à appât spécifique.	
X	Jabapode		- (au printemps)	++	- (au printemps)	55 (monté)	En BEKA tout en plastic. Non ou peu évolutif. Piège à appât intégré.	
X	Ornetin		Non testé (au printemps)	+	Non testé (au printemps)	10	Couvercle (avec cône et grille intégré) qui se vire sur les bords (à se fournir) à command de La Partir Partir W&S diamètre 100mm. Non évalué.	

-- Efficacité --

Informez le grand public

... sur la présence des pièges afin de le sensibiliser et aussi d'éviter le vandalisme, en plaçant des panneaux A4 ou étiquettes à proximité ou sur les pièges. Voir ex en annexe.

Comment faire le suivi des pièges ?

1 Relevé tous les pièges



Impératif, au minimum 1 fois par semaine ! (donc 8 relevés au total)

- Identifier, trier et compter tous les insectes collectés. Catégories à comptabiliser : FA, FE, autres.
- Renouveler l'appât pour conserver l'attractivité du piège !

2 Consigner ses résultats de terrain



⇒ Renseigner directement le formulaire en ligne depuis l'application

"FRGDS_Outil Piégeage de Printemps" : via ce lien :

<https://eu.jotform.com/app/240144286803352>



Quels pièges utiliser ?

MODELE DE PIEGES



Utiliser, de préférence pour la préservation de la biodiversité, **des pièges les + sélectifs possibles**. C-à-d des pièges à sélection physique de type **nasse (Robida, Beevital, RedTrap, ...)** équipés de cônes d'entrée dont l'orifice est adaptée à la taille du frelon asiatique, afin de retenir les fondatrices et ouvrières et exclure l'entrée d'insectes plus gros (ex : Frelon européen) en laissant échapper un maximum d'espèces non cibles. Voir la fiche comparative des principaux pièges commercialisés.

Les pièges bouteilles ou cloches sont à bannir, même améliorés, la chaleur humide est néphaste à la survie des insectes !!!

Quand piéger ?



Date début : Dès Mars, après les dernières gelées, quand 3 jours > 15°C

Durée : 8 semaines continues avec fin obligatoire au 15/05

LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le plan départemental de lutte collective a défini que tous les nids déclarés doivent être détruits. Les communautés de communes qui ont signé la convention prennent en charge l'animation du programme et la création de l'outil de déclaration : « portail frelon asiatique ». C'est une **plateforme interactive** entre les communes (qui réalisent les déclarations), la FREDON (qui valide les nids et fait intervenir les référents et les prestataires), les prestataires (qui effectuent les destructions) et les référents (qui se déplacent sur le terrain pour valider les nids si besoin). Le coût de destruction est pris en charge par les communes qui ont signé la convention avec le soutien financier du Conseil Départemental (30% du coût de destruction plafonné)



L'animation de la lutte collective est confiée à la FREDON de Basse Normandie.



FACE À LA PRÉSENCE D'UN NID DE FRELON ASIATIQUE



Il ne faut pas intervenir soi-même sur un nid secondaire, la destruction du nid doit être réalisée par un professionnel.

Une destruction non appropriée du nid (tir au fusil ou flèche, utilisation d'une lance à eau, ...) engendre :

- ▶ Un risque fort d'attaques collectives de la colonie.
- ▶ La dispersion des frelons, et notamment des reines fondatrices qui recréeront d'autres nids à proximité.

Il est déconseillé d'utiliser des pièges non homologués et/ou non sélectifs car ils représentent un risque pour la biodiversité.

Il est inutile de contacter le SDIS pour déclarer un nid, sauf en cas de risque imminent pour la population.



Signaler le nid à la mairie de la commune où il se situe, en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation précise du nid.

Il est inutile de signaler l'observation d'un individu de frelon asiatique, sans avoir localisé son nid.

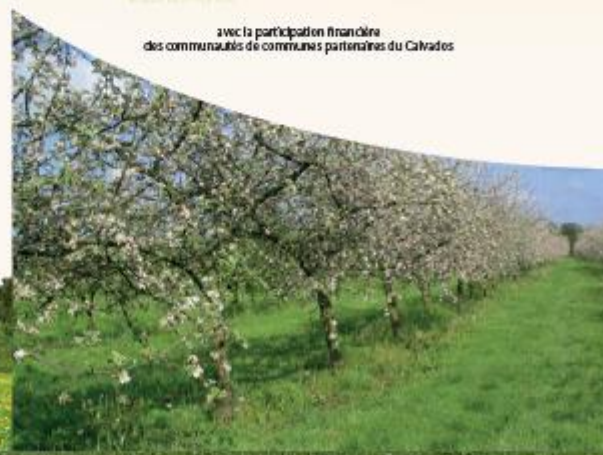
POUR EN SAVOIR PLUS :
www.fredonbassenormandie.fr



LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS



avec la participation financière des communautés de communes partenaires du Calvados



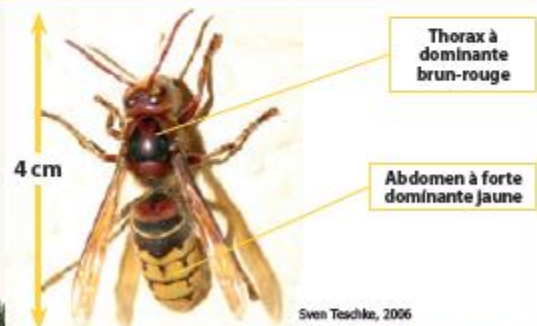
COMMENT DIFFÉRENCIER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN ?

- Le frelon asiatique est une espèce invasive.
- Il est présent dans le département de la Calvados depuis 2011. Le nombre d'individus ne cesse d'augmenter.

Frelon asiatique, *Vespa velutina*



Frelon européen, *Vespa crabro*



COMMENT RECONNAÎTRE LE NID DU FRELON ASIATIQUE ?

Le nid primaire

Au printemps la reine fondatrice crée un nid de petite taille (le nid primaire). Le nid pourra être déplacé au cours de la saison.

Nid primaire de frelon asiatique



Nid de frelon asiatique



Le nid principal

Il peut atteindre 1 m de diamètre à l'automne, principalement situé à hauteur dans les arbres, il peut aussi se trouver dans un bâtiment.

Principales caractéristiques :

- Plutôt en forme de poire.
- Une petite entrée latérale.
- Il peut contenir 2 000 à 3 000 frelons asiatiques.

Principales caractéristiques de différenciation

Le nid de Frelon d'Europe possède une large ouverture sur la partie basse. Plutôt cylindrique, on le trouve dans des cavités ou le bâti.

Nid de frelon européen



POURQUOI LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS ?

Enjeux apicoles et environnementaux :

Le frelon asiatique se nourrit d'insectes riches en protéines :

- La consommation d'abeilles induit des nuisances sur les ruches et la production de miel.
- La prédation sur les pollinisateurs peut impacter la biodiversité locale et la production fruitière (telle que la filière cidricole du Calvados).

Consommation d'abeille par le frelon asiatique



Enjeux pour la santé/sécurité publique :

Le frelon asiatique est peu agressif lorsqu'il est seul, sa piqûre n'est pas plus dangereuse que celle du frelon européen.

Cependant la colonie peut s'avérer dangereuse, notamment lors d'attaques collectives pour protéger son nid. Les personnes ou les animaux à proximité pourraient alors être considérés comme une menace.



S'inscrire dans un plan de lutte collective

Apiculteurs, particuliers volontaires, mairies, collectivités, désinsectiseurs

CAS N° 1 : Il existe une initiative départementale portée par le GDSA ou une FDGDON

Départements

- Ariège (début d'initiative avec une communauté de communes)
- Aveyron (début d'initiative piégeage)
- Gard (lutte en place depuis plusieurs années surtout sur la destruction des nids, piégeage plus récemment)
- Gers (peut-être une personne qui serait coordinatrice pour le Gers)
- Haute-Garonne (En lien avec le conseil départemental, COPIL formé? achat de pièges?)
- Lozère (lutte par piégeage depuis quelques années en lien avec le Parc des Cévennes)
- Tarn (achat de pièges)

Conduite à tenir :

Se rapprocher du Président du GDSA ou section apicole GDS ou FDGDON

- Lui faire part de vos initiatives, piégeage solitaire, ou petit groupe d'apiculteurs piégeurs dans votre secteur ou collectivités
- Il peut vous orienter vers des initiatives déjà existantes dans le département
- Il vous conseille quant à l'achat de pièges (ou distribue déjà des pièges)
- Il vous conseille quant à la remontée de vos résultats de piégeage
=> Fiche à remplir manuellement / Plateforme Internet frelon

CAS N° 2 : Il n'existe aucune initiative départementale portée par le GDSA ou FDGDON

Départements

- Aude
- Hérault ?
- Lot
- Pyrénées-Orientales
- Tarn-et-Garonne

Conduite à tenir :

- Se manifester auprès de la section régionale (FRGDS) qui en lien avec le GDSA, la FREDON et les collectivités, vous orientera sur des initiatives locales (collectivités) et des contacts dont elles ont connaissance.
- En fonction de chaque situation, elle vous accompagnera sur le piégeage et la remontée des données
 - ⇒ Fiche à remplir manuellement à remonter à la section régionale

CAS N° 3 : Des initiatives des collectivités et mairies se sont développées dans votre secteur

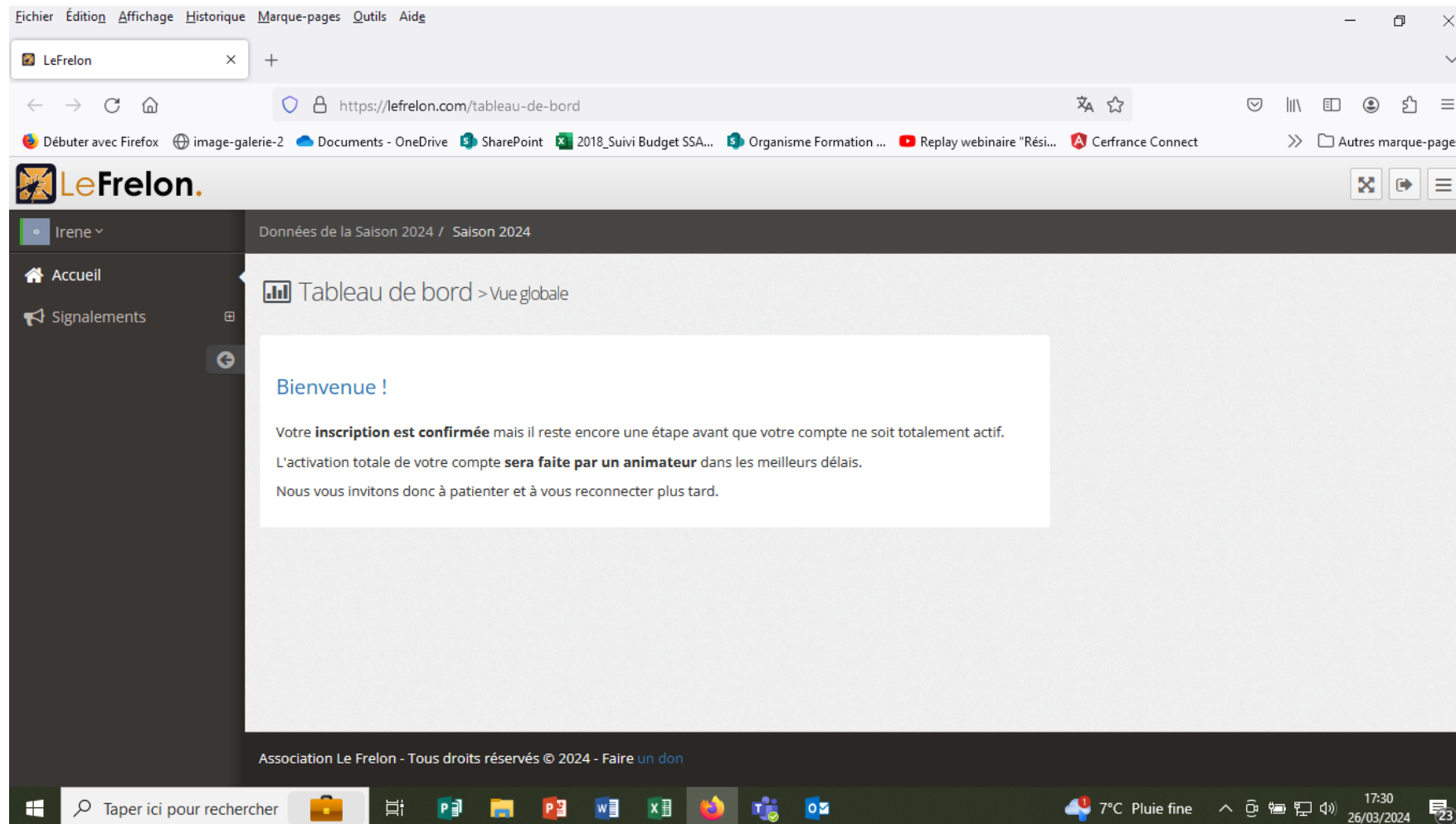
Conduite à tenir :

- Se manifester auprès de ces collectivités
- Demande de pièges s'ils ont prévu une mise à disposition gratuite de ces pièges
- Remontée des données vers ces collectivités, voir avec elles si plateforme Internet gestion lutte contre le frelon ou autres outils
- Faire connaître au niveau Régional ces initiatives FRGDS ou FREDON

Indicateurs de suivi (Remontée des données)



Une plateforme pour gérer les données Ex : Lefrelon.com



The screenshot shows a web browser window displaying the Lefrelon.com dashboard. The browser's address bar shows the URL <https://lefreton.com/tableau-de-bord>. The dashboard header includes the Lefrelon logo and the user name 'Irene'. The main content area displays a welcome message: 'Bienvenue !' followed by the text: 'Votre **inscription est confirmée** mais il reste encore une étape avant que votre compte ne soit totalement actif. L'activation totale de votre compte **sera faite par un animateur** dans les meilleurs délais. Nous vous invitons donc à patienter et à vous reconnecter plus tard.'

At the bottom of the dashboard, there is a footer: 'Association Le Frelon - Tous droits réservés © 2024 - Faire un don'. The Windows taskbar at the bottom shows the system tray with the date '26/03/2024' and time '17:30'.

Des applis mobiles pour enregistrer les données de piégeage (ex. Gard)

Fiche piègeage

Comité départemental xx

Plan de Lutte Vespa Velutina Nigrythorax 2024 Piégeage de Printemps et Pré Nid

Date	NOM	Adresse du piège	Commune déléguée	Collectivité	N° Piège	Type de piège	Type d'appât	Nb Frelons asiatiques	Nb frelons européens	Autres insectes	Le piège est il sur le rucher?	Hauteur	Observations
02/03/2021	goubard	la poste	Saint Martin D'Arcé	BA	20	Nasse	Appât sucré	2	0	0	NON	1m70	exemple
					21								

Bilan global départemental>régional>national

- Nombre d'apiculteurs dans le dispositif
- Nombre de colonies
- Nombre de pièges de printemps installés (Si possible : nombre de pièges installés par commune)
- Nature des pièges installés
- Nombre de nids de frelons (primaires / secondaires) détruits par mois (si possible : données par commune)

Recueil de données auprès d'apiculteurs et autres volontaires (orientées impact du frelon sur les colonies)

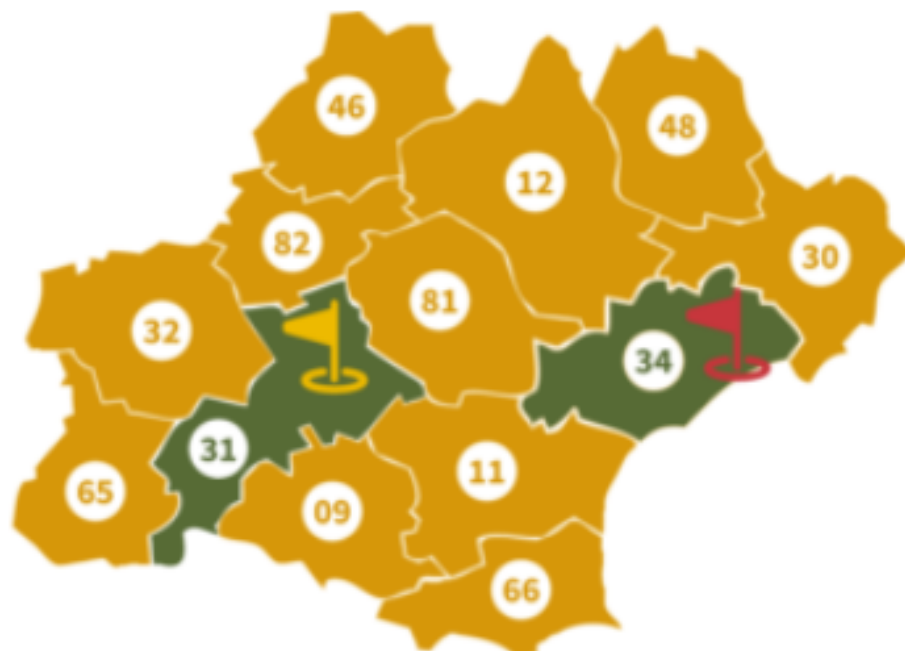
- Nombre de colonies d'abeilles domestiques
 - Nombre de colonies détruites par le frelon asiatique à pattes jaunes
 - Niveau de pression de prédation
 - Mesures mises en œuvre (piégeage de printemps, destruction, mesures de protection à l'automne)
- Si piégeage de printemps : données descriptives et résultats du piégeage (fiche piègeur)

SIÈGE (34)



FREDON OCCITANIE

Ecoparc de Bel Air, 114 rue Orion, 34570 VAILHAUQUES
Tel : 04 67 75 64 48



ANTENNE OUEST (31)

FREDON OCCITANIE

11 Allée de Longuetterre, 31850 MONT RABE
Tel : 04 55 75 64 48

GDON 09

GDON09 – TEVIAR
Domaine de
Lastronques
09 210 LEZAT S/
LEZE
Tel : 05 61 69 12 13
contact@domainedelastron

FEDON 30

Mas de l'agriculture
1120 Route de Saint
Gilles
30900 NIMES
Tel : 04.66.38.36.82
fedon30@wanadoo.fr

FDGDON 46

Maison de
l'Agriculture
430 avenue Jean
Jaurès
46 004 CAHORS
Tel : 06 25 76 26 30
fdgdon46@fredon-occitanie.fr

FDGDON 66

2 avenue Paul
Lafargue
66350 TOULOUGES
Tel : 06 63 25 97 31
fedec66@wanadoo.fr

FEDON 11

ZA de Sautès à
trèbes
11878 Carcassonne
Cedex9
Tel : 04.68.25.00.04
fedon11@wanadoo.fr

FDGDON 32

CA 32 – Route de
Mirande
BP 70161
32 003 AUCH Cedex
Tel : 05 62 61 77 77
fdgdon32@fredon-occitanie.fr

FDGDON 48

S/C GDS
21 rue Jean Moulin
48 000 MENDE
Tel : 06 47 01 25 36
fdgdon48@fredon-occitanie.fr

FDGDON 81

96 rue des
Agriculteurs
CS 10307
81 011 ALBI Cedex
09
Tel : 05 63 48 83 60
fdgdon81@fredon-occitanie.fr

FDGDON 12

FDSEA 12
Carrefour de
l'Agriculture
12 026 RODEZ Cedex
09
Tel : 06 38 53 51 73
fdgdon12@fredon-occitanie.fr

FDGDON 34

Ecoparc bel Air
114 rue Orion
34570
VAILHAUQUES
Tel : 04 67 75 64 48
fdgdon34@fredon-occitanie.fr

FDGDON 65

CA 65 – 20 place du
Foirail
65 917 TARBES
Tel : 06 79 67 47 61
fdgdon65@fredon-occitanie.fr

FDGDON 82

06 rue Sarailié
82110 CAZES
MONDENARD
Tel : 06 46 60 37 23
fdgdon82@outlook.fr